

Je soussigné(e) demande mon adhésion au
TOURING PEDESTRE AMIENOIS

Association fédérée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre sous le N° 00803.

	nom	prénom	date de naissance	N° de ☎
Mme/Mlle/Mr			/ /	
Conjoint			/ /	
Enfant mineur			/ /	
Enfant mineur			/ /	
Adresse Postale complète				
Adresse électronique				

- Individuelle Responsabilité civile.	30 €		- Familiale Responsabilité civile.	57 €	
- Individuelle RC + Accidents corporels.	32 €		- Familiale RC + Accidents corporels.	61€	
- Individuelle licencié autre club	16 €		- Familiale licencié autre club	22 €	

pour les licences - non pratiquants et mono parentales et autres - voir les responsables de l'association

- Si je souhaite m'abonner à PASSION - RANDO j'ajoute 8 € à mon chèque et je coche la case suivante >>>

LE CERTIFICAT MEDICAL est OBLIGATOIRE pour toute nouvelle licence:



Extrait du règlement médical de la FFRP : « Article 6.1. « Toute demande ou renouvellement de licence sportive est subordonné à la production d'un **certificat médical valable 3 ans maximum** attestant de la **non contre-indication absolue ou relative** à la pratique de la randonnée pédestre. »
(autant de certificats que de personnes inscrites pour les licences familiales)

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux Associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé plusieurs formules d'assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels.

De plus Pour un renouvellement de licence le QUESTIONNAIRE DE SANTE (voir pièce jointe) si les cases sont toutes cochées "NON" l'attestation datée et signée permet de se passer du certificat médical les 2 années qui suivent. **Le certificat médical est valable au maximum 3 ans** et celui ci doit être daté de septembre au mieux des intérêts de tous pour couvrir l'ensemble des trois années sportives.



LES ALERTES METEO et le TOURING PEDESTRE AMIENOIS :

En cas d'alerte météo (rouge ou orange), le TPA annule systématiquement les manifestations dont il est l'organisateur (sorties - balisage - réunions - AG - etc.), ainsi que sa participation aux manifestations organisées par d'autres associations (alerte concernant la journée entière

ou seulement une partie de celle-ci). Il appartient donc à chacun de vérifier l'existence ou non d'une alerte météo concernant le département ou les départements éventuellement traversés pour se rendre sur le lieu de réalisation de la manifestation. Aucun animateur, ni responsable de l'association ne sera présent sur place.

fait à :

le :

signature :

Attestation, datée et signée:(mention manuscrite)

« J'ai répondu non à toutes les questions de l'auto-questionnaire de santé QS-Sport »

"

(mention manuscrite « lu et approuvé »)

Date:

Signature:

Bulletin à retourner avec le certificat médical ou l'attestation du questionnaire de santé et le règlement à l'ordre du TPA, à l'adresse suivante:
(ne pas renvoyer l'auto questionnaire de santé l'attestation suffit)

Monsieur DOYE Régis
5 Impasse du Vivier
80710 QUEVAUVILLERS



L'association

Créé en 1983, le Touring Pédestre Amiénois est une association régie par la Loi du 01 juillet 1901. Elle s'est donnée pour but

- La pratique en toutes saisons de la randonnée pédestre
- L'enseignement relatif à cette discipline
- La sauvegarde et la protection de l'espace naturel
- Elle participe activement à l'élaboration et à l'entretien des sentiers du département avec son équipe de baliseurs

Les activités

Le Touring Pédestre Amiénois propose, tout au long de l'année, des sorties régulières, en général 3 dimanches et 2 à 3 mercredis par mois et 2 à 3 jeudi par mois.

Ces sorties ont lieu sur la matinée les dimanches, les mercredis et jeudi.

Le rendez vous est fixé à 08 heures 45 avec un départ à 09 heures précises le dimanche et le mercredi .

le rendez vous est fixé à 09 heures 15 avec un départ à 09 heures 30 le jeudi pour les randonnées douces 8 à 9 km.

Les "petites randonnées" ont une longueur d'environ 12 ou 13 km.

Les "grandes randonnées" ont une longueur d'environ 15 à 19 km.

Il propose également plusieurs fois dans l'année des randonnées de la journée, de 18 à 25 km environ.

Ce jour là, le repas est tiré du sac à dos ou du coffre de voiture.

Une rando-resto réservée aux licencié(s)(es) et adhérent(s)(es) du TPA est organisée chaque année, pour permettre de se retrouver dans une ambiance festive.

Le programme des sorties

Le programme des sorties est établi trimestriellement par les animateurs de l'association.

Il est remis aux adhérents lors d'une sortie ou bien adressé par mail ou courrier, il est également disponible sur ce site.

Il précise:

- le jour et le lieu de sortie
- la distance
- la situation par rapport à Amiens
- l'heure et le lieu de rendez-vous
- Le nom de l'animateur

Les sorties interclubs

Le Touring Pédestre Amiénois met à son programme les sorties inter-clubs du département.

Au printemps le T P A propose un mini marathon interclub.

Au printemps le train nous emmène d'Amiens à Moreuil pour un retour à Amiens par les sentiers Randonnée en ligne de 28 Km.

Ce jour là, le repas est tiré du sac à dos.

En Septembre un Inter Club est proposé avec Randonnées pour Tous en boucle le matin et l'après midi avec repas tiré du coffre le midi ou plateau repas.

Le TPA participe aux rassemblements organisés par les autres clubs du département, ainsi qu'aux manifestations départementales et nationales de la FFRandonnée.

En cas d'alerte météo (rouge et orange), le TPA annule systématiquement les manifestations dont il est l'organisateur (sorties - balisage - réunions - AG - etc...), ainsi que sa participation aux manifestations organisées par d'autres associations (alerte concernant la journée entière ou une partie de celle ci). Il appartient donc à chacun de vérifier l'existence ou non d'une alerte météo concernant le département ou les départements éventuellement traversés pour se rendre sur le lieu de réalisation de la manifestation. Aucun animateur, ni responsable de l'association ne sera présent sur place.

Attestation pour les pratiquants majeurs

Je, soussigné(e), Mme / M

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir

- Répondu NON à toutes les questions ; je fournis cette attestation à mon club
lors de mon renouvellement de licence.
- Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; je fournis un le certificat médical de non
contre-indication à la pratique sportive lors de mon renouvellement de licence.

DATE et SIGNATURE

Attestation pour les pratiquants mineurs

Je, soussigné(e), Mme / M

en ma qualité de représentant légal de

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé et qu'il/elle a

- Répondu NON à toutes les questions ; je fournis cette attestation à mon club
lors de son renouvellement de licence.
- Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; je fournis un le certificat médical de non
contre-indication à la pratique sportive lors de son renouvellement de licence.

DATE et SIGNATURE du représentant légal





Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

